

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-505 DU 6 NOVEMBRE 1996

portant nomination de Monsieur Grégoire Ogoudélé BALARO en qualité de Conseiller Technique à l'Economie et aux Finances du Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°96-440 du 04 Octobre 1996 portant création, organisation, attributions et fonctionnement du poste de Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions.
- SUR proposition du Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Octobre 1996 ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur Grégoire Ogoudélé BALARO est nommé Conseiller Technique à l'Economie et aux Finances du Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 Novembre 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,




Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCF-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1
JO 1.-